

Aux Municipalités du canton

Florian Widmer

T. +41 58 721 21 21

prevention@eca-vaud.ch

Lausanne, le 1^{er} juillet 2026

Référence: GEN-1000036

Groupe de travail - Renforcement et priorisation des contrôles incendie

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce courrier fait suite à celui qui vous a été adressé par le Conseil d'Etat le 8 janvier 2026, portant sur le contrôle des normes incendies dans les établissements LADB.

Dans le contexte de l'incendie tragique de Crans-Montana et à la demande du Conseil d'Etat, un groupe de travail a été créé. Ce dernier est constitué de représentants des principales autorités impliquées dans les contrôles en matière de prévention incendie, à savoir l'ECA, le Canton (Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, Police cantonale du commerce et Direction générale de l'emploi et du marché du travail), les Communes (Union des Communes Vaudoises, Association des Communes Vaudoises et Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux) ainsi que les Préfectures.

Les objectifs de ce groupe sont les suivants :

- travailler à une compréhension partagée des rôles et responsabilités de chaque acteur en matière de protection incendie,
- dresser un constat de la situation actuelle,
- définir un concept de renforcement global des contrôles, dans le cadre légal existant et en anticipant les modifications attendues liées aux nouvelles prescriptions de protection incendie (PPI 2026).

A ce stade, l'examen approfondi des bases légales et des principes en vigueur, montre que la marge de manœuvre des communes en matière de contrôle est importante. A cet égard, nous tenons à remercier toutes les communes ayant déjà entrepris ou poursuivi des démarches dans ce sens. Cependant, le besoin de nombreuses communes d'être orientées sur les objets à visiter en priorité reste d'actualité.

Aussi, dans le cadre de vos compétences en matière d'autorité de contrôle, en accord avec le groupe de travail, nous pouvons vous suggérer de visiter prioritairement les bâtiments dont les critères sont présentés en annexe. Vous avez la possibilité, cas échéant, de faire appel pour leur expertise à des bureaux privés.

Afin de vous apporter un appui technique pour les objets les plus sensibles, vous pouvez prendre contact avec l'ECA (prevention@eca-vaud.ch).

Pour tous les autres bâtiments, une checklist est accessible sur notre site internet (QR code en annexe), permettant aux personnes en charge des contrôles de faire une évaluation rapide de la sécurité de l'établissement.

A futur, il est prévu d'inclure un échange périodique d'information sur la thématique de la prévention incendie à l'occasion des visites préfectorales.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat conventionné, l'ECA poursuit la réalisation de contrôles périodiques à la demande de plusieurs services de l'Etat, sur les bâtiments desquels ils exercent la surveillance.

Enfin, après l'été 2026, l'UCV et l'ADCV, en collaboration avec l'ECA, organiseront des séances d'information aux communes. Celles-ci porteront principalement sur différentes variantes de répartition des compétences entre les communes et l'ECA afin d'anticiper l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions de protection incendie prévue en octobre 2027.

Nous espérons que ces quelques lignes apportent des précisions utiles et tenons à vous assurer de notre soutien.

Restant à disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'accepter, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Au nom du Groupe de travail :

- Florian Widmer, Directeur division prévention (ECA, présidence)
- Françoise Jatton Gerster, Directrice générale adjointe (ECA)
- Anne Marion Freiss, Préfète (District Broye Vully)
- Frédéric Rérat, Chef de la PCC
- Yann Brunisholz, Chef de Pôle PTMB (DGEM)
- Eloi Fellay, Directeur (UCV)
- Pierre-Alain Lunardi, Municipal à Montagny-près-Yverdon (ADCV)
- René Jomini, Responsable autorisations de construire à Pully (AVIATCO)
- Robin Eymann, Adjoint au secrétariat général (DJES)
- Elise Bodin, Responsable Service promotion & développement prévention (ECA)
- Stéphane Farrugia, Responsable Service prévention incendie (ECA)
- Sophie Petignat, Juriste (ECA)



Florian Widmer
Directeur de la
division prévention



Françoise Jatton
Directrice générale
adjointe

Annexe : liste des objets prioritaires accueillant du public à visiter

par les communes	avec l'ECA : au besoin et si demande des communes
• Suite à signalement (la demande doit être motivée) • Bars-restaurants reliés à un hébergement de nuit (chambres d'employés, hôtel) jusqu'à 50 lits • Hébergements jusqu'à 50 lits • Salles en sous-sol jusqu'à 300 personnes • Discothèques de 100 à 300 personnes • Autres locaux avec capacités cumulées de 100 à 300 personnes • Delta identifié entre le dernier permis de construire et la situation actuelle (affectations non régularisées)	• Demande d'inspection de la PCC selon convention • Bars-restaurant reliés à un hébergement (chambres d'employés, hôtel) à partir de 50 lits (dès 51 lits) • Hébergements à partir de 50 lits (dès 51 lits) • Salles en sous-sol à partir de 300 personnes (301) • Discothèques à partir de 300 personnes (301) • Tout local de capacité > à 300 personnes • Manifestations temporaires (> 1'000 personnes dans un local non prévu à cet effet) • En soutien à la commune dans les cas graves identifiés dans la colonne gauche

Checklist et autres informations utiles :



<https://www.eca-vaud.ch/professionnels/blog-prevention/blog/le-role-dautorite-communale-en-matiere-de-protection-incendie/>